

Association LES PTITS PÊCHEURS DES CHAVANNES

Règlement intérieur

- ▶ Tout pêcheur doit être obligatoirement muni d'une carte de pêche :

- Journalière : 15€
- Annuelle : 80€ ou 40€ pour les -12 ans
- Habitants des Chavannes en Maurienne* : 75€ ou 35€ pour les – 12ans

Ces cartes de pêche ne seront pas valables les jours d'évènements.

- ▶ Tout type de pêche est autorisé au moyen de deux cannes par pêcheur.
- ▶ Heures de pêche, du levé au couché du soleil (heure locale de Chambéry).
- ▶ Ouvert tout les jours.
- ▶ **INTERDICTION** de relâcher les perches soleil.
- ▶ 3 truites autorisées par jour et par pêcheur, avec **INTERDICTION** de remettre celles-ci à l'eau.
- ▶ Bourriche obligatoire.
- ▶ Tout appât autorisé.
- ▶ Amorçage autorisé.
- ▶ Pêche de la carpe en **NO-KILL** avec **HAMEÇON SANS ARDILLONS**.
- ▶ Pêche du brochet autorisé du 2nd samedi d'Avril au 31 Janvier.
- ▶ **Hameçon triple INTERDIT**. Hameçon double ou simple autorisé pour la pêche au vif, cuillère et leurre .
- ▶ Pêche de nuit interdite.
- ▶ Tout engin flottant est interdit.
- ▶ Baignade interdite y compris pour les animaux qui devront être tenus en laisse.
- ▶ Feux au sol interdits.
- ▶ Les membres du bureau se réservent le droit de fermer le plan d'eau à la pêche en cas de besoin aux occasions suivantes :
 - L'empoisonnement
 - Manifestation organisées par l'association
 - Réservation du plan d'eau
 - Entretien
 - Gel

► Les cartes de pêche peuvent être achetées:

- Tabac presse de ST Rémy de Maurienne
- Près des membres du bureau

Celles-ci doivent être en possession du pêcheur avant tout acte de pêche.
Les cartes de pêches départementales et interfédérales ne sont pas valables sur ce plan d'eau.

L'association décline toutes responsabilités en cas de manquement au présent règlement intérieur ainsi qu'aux règles de sécurité et de prudence imposées par la loi.

L'association se réserve le droit de modifier le règlement à la suite d'une réunion de bureau, d'une réunion générale, ou lors de l'assemblée générale annuelle.

Merci de bien vouloir laisser votre lieu de pêche propre pour le bien être du plan d'eau
Des contrôles pourront être effectués occasionnellement par les membres désignés par le bureau.

Nous vous souhaitons un agréable moment,

Merci

Le bureau

CONTACT PRESIDENT : 06.62.49.75.79

AUTRES CONTACT DU BUREAU : 07.51.01.57.59 / 06.60.08.14.17

FORCES DE L'ORDRE : 17

SECOURS : 18 / 112

***Sur présentation d'un justificatif de domicile**